



ESPACES ATYPIQUES

MARSEILLE

## HONORAIRES DE L'AGENCE

### Vente

- Nos honoraires sont de 5 % TTC à la charge du vendeur

Ces honoraires sont pratiqués dans une majorité des transactions et restent exceptionnellement susceptibles d'évoluer dans des limites proches des conditions établies

### Location

- Habitation à la charge du locataire : un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 12€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones très tendues, 10€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues, 8€ TTC/m<sup>2</sup> pour autres zones. A cela s'ajoute 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.
- Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges